CONFÉRENCES CONSTRUCTION ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Actualité de la procédure en droit de la construction : agir, prouver et défendre

Dans les litiges de construction, une part importante des dossiers se perd sur la procédure : référé mal orienté, prescription acquise, appel en garantie oublié, expertise mal préparée. Les praticiens connaissent le fond mais se heurtent à des règles procédurales mouvantes et à une jurisprudence abondante. Cette conférence d'une journée est centrée sur la procédure et non sur le régime de responsabilité. Elle suit le déroulement d'un litige : mesures d'instruction, expertise judiciaire, délais pour agir, mise en cause des constructeurs et de leurs assureurs. Chaque point est illustré par des décisions récentes et par les erreurs qu'elles sanctionnent.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 090 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats, juristes, gestionnaires de sinistres, experts, maîtres d'ouvrage et responsables de contentieux construction.

PRÉREQUIS
Connaître les régimes de responsabilité applicables aux constructeurs

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Choisir la voie procédurale adaptée à la situation du maître d'ouvrage
- Préparer et suivre une expertise judiciaire en préservant les intérêts de son client
- Identifier les délais pour agir et les évènements qui les interrompent
- Mettre en cause l'ensemble des intervenants et assureurs concernés
- Anticiper les incidents de procédure susceptibles de faire échouer l'action

03 Programme détaillé

M1 Engager l'action

- Choisir la bonne porte d'entrée
- Mesures d'instruction avant tout procès et intérêt à agir
- Référés et conditions de recevabilité
- Qualité pour agir du maître d'ouvrage et des acquéreurs successifs
- Répartition des compétences entre juridictions
- Cas pratique : Le groupe détermine la voie à emprunter pour un désordre apparu sur un ouvrage récemment réceptionné.

M2 Expertise judiciaire

- Le moment où se construit la preuve
- Rédaction de la mission et demandes d'extension
- Communication des pièces et stratégie des dires
- Mise en cause des intervenants en cours d'expertise
- Contestation du rapport et demande de complément
- Portée du rapport devant le juge du fond
- Atelier : Chaque participant rédige un dire en réponse à une note aux parties remise en séance.

M3 Délais et mise en cause

- Préserver l'action et les recours
- Points de départ des délais pour agir et causes d'interruption
- Articulation entre action principale et appels en garantie
- Mise en cause des assureurs et effets sur la procédure
- Conséquences d'une omission de partie sur le sort du recours
- À retenir : L'interruption obtenue contre un constructeur ne profite pas nécessairement à l'action contre les autres intervenants.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 090 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr